

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

AMENDEMENT

N ° DN353

présenté par

M. Lainé, M. Cubertaon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.